## Disparition de la bi-appartenance Année universitaire 2017-2018

Suite à la décision du 22 mai 2017, prise par la Commission de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVU), la bi-appartenance L1/L2 ou L2/L3 ne sera plus autorisée à l'UPMC dès la rentrée universitaire 2017-2018.

Vous ne pourrez suivre au cours d'une même année que les enseignements d'un seul niveau (le plus bas vous restant à valider). Les inscriptions simultanées en L1 et L2 (bi-appartenance S1/S4 et S2/S3) ou en L2 et L3 (bi-appartenance S3/S6 et S4/S5) ne seront ainsi plus permises.

Le Département de Licence de Chimie